

Sur l'agriculture

Examen du projet de loi de modernisation de l'agriculture Motion de renvoi en commission (29 juin 2010)

« [...] Votre projet s'en tient [...] à agiter le seul épouvantail de la contractualisation volontaire et de l'assurance privée, pour repousser les menaces liées à la libéralisation totale des échanges agricoles : [...]. Il n'y a pas de place pour les politiques publiques dans la sphère marchande, pas de place pour des mesures cohérentes de gestion de l'offre et d'orientation en matière de prix. [...]

Pourtant, depuis 2008, les prix d'achat aux producteurs, quelle que soit la production, n'ont jamais retrouvé des niveaux couvrant à minima les coûts de production. [...] Dans ce contexte, **ce projet de loi n'apparaît même pas comme un traitement palliatif. [...] Il me semble impensable de vous en tenir aux prétendues vertus intrinsèques de la contractualisation, surtout dans un monde sans régulation, sans quotas laitiers, sans outils de stockage.** Car comment comprendre que les agents économiques qui accaparent aujourd'hui l'essentiel de la plus-value et des marges soient soudain disposés à faire preuve de générosité envers les producteurs dans une négociation de gré à gré, à renoncer à une partie de leurs profits pour le redistribuer généreusement à ceux qui en sont la source ? [...] A-t-on déjà vu un distributeur renoncer à jouer sur le moins-disant que pourraient lui proposer d'autres producteurs pour le même produit ? [...]

Quelle tromperie de faire croire que les prix d'achat aux producteurs vont augmenter, [...], alors que certains détiennent tous les pouvoirs de négociation dans le cadre d'un marché ouvert sans restriction, alors que les industriels et les centrales d'achat sont passés maîtres depuis des années dans l'art de tirer toujours vers le bas les prix d'achat ! [...].

En définitive, je crains que vous ne proposiez que des contrats de dupes, dont le seul objectif tendrait à **légitimer les pratiques commerciales toujours plus scandaleuses de la grande distribution.**

La même logique est à l'œuvre pour les articles qui concernent **l'organisation des interprofessions et les organisations de producteurs.** Ce qui est en jeu en réalité derrière ce texte est une simple question de taille, non pas pour donner plus de poids aux producteurs, mais pour répondre plus efficacement aux besoins du marché, aux prix de marché, c'est-à-dire aux attentes des transformateurs et des distributeurs. C'est d'un « ajustement » territorial aux besoins de l'aval de la filière qu'il est question, et, ce faisant, **d'un vaste plan social à l'échelle nationale à travers des restructurations.**

Le texte est d'ailleurs volontairement flou sur la forme et le contenu des organisations de producteurs, tout comme sur les principes de représentation au sein des interprofessions. Avec cette logique de compétition permanente dans laquelle nous enferme un monde sans régulation, les agriculteurs perdront au contraire toute indépendance. L'exemple du secteur coopératif et des mutations qui le traversent est d'ailleurs particulièrement éclairant. Que gagnent les producteurs à voir les coopératives locales ou régionales être progressivement rachetées par des coopératives-monde ou par des groupes industriels dépendant directement des groupes de la distribution ? [...] Qu'en est-il de l'emploi salarié dans le secteur de l'agro-alimentaire sur les territoires ? À la lumière de la concentration à l'œuvre dans le secteur coopératif, j'émetts de sérieuses réserves sur les motivations qui conduisent aujourd'hui à vouloir restructurer toute l'organisation des producteurs sur le territoire national. D'autant que la question de la représentativité et du respect des règles démocratiques au sein de ces structures n'est pas abordée.

En l'état, **ce projet de loi joue à plein la carte de la concentration de la production autour de grandes unités spécialisées,** et partiellement intégrées au sein de grands groupes coopératifs ou industriels, dont certains sont détenus par la grande distribution et qui détermineront seuls demain les volumes de production qui leur sont nécessaires avec le transfert des quotas aux laiteries. La logique est simple : mettre en face des cinq majors de la distribution en France cinq grandes structures de transformation pour accentuer la pression à la baisse des prix d'achat. **Seules les plus grosses structures agricoles y survivront et se concentreront dans des bassins de production hyperspécialisés, les plus aptes à fournir les produits demandés.** Certains parlent, sans doute, à juste titre, d'une transposition du modèle danois ou hollandais à la

France, avec toutes ses conséquences pour les régions les moins productives et celles qui subissent des handicaps naturels. »

Projet de loi de finances pour 2011 - Intervention en commission des affaires économiques (28 octobre 2010)

« Il me faut d'abord souligner le décalage entre la situation de notre agriculture et de nos agriculteurs et l'évolution budgétaire confirmant l'absence de prise en compte des problèmes réels, absence comparable à celle du ministre lors du sommet de l'élevage de Clermont-Ferrand. **Le projet de budget diminue de 1,77 % en autorisations d'engagement, ce qui représente 3,5 milliards de baisse effective.** Deux programmes sont en forte diminution : le 206, « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation », avec 51 millions d'euros de moins qu'en 2010, et le 215, « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture », regroupant les moyens budgétaires de fonctionnement de l'administration centrale et des directions déconcentrées, avec une baisse vertigineuse des crédits de paiement de 87 millions d'euros. [...] Cette baisse consiste principalement en des coupes sombres dans les dépenses des directions départementales.

La stratégie que vous revendiquez vise à démanteler tous les moyens d'application de la politique publique agricole sur le terrain afin de concentrer les subsides restant sur les dépenses d'interventions et d'investissement en vue d'adapter le monde agricole aux exigences du marché. Il en résulte, à terme, **un affaiblissement considérable des leviers de la puissance publique pour impulser toutes les politiques agricoles, agro-environnementales, de formation et de contrôle sanitaire.** [...]

Projet de loi de finances pour 2011 - Explication de vote (10 novembre 2010)

[...] « La politique agricole du Gouvernement est un bateau ivre qui se laisse glisser sur les flots du courant libéral. [...] Cette logique libérale que vous accompagnez s'incarne à merveille dans **la grande loi de modernisation de l'agriculture [...]** votée en juin dernier par votre majorité, grande par la communication qui l'a entourée, mais totalement insignifiante pour les producteurs, totalement hors sujet pour répondre aux enjeux alimentaires du XXI^e siècle. Elle n'aborde pas les questions structurelles de la gestion des marchés. Elle ne parle pas des niveaux des prix ni des conditions de leur fixation. Elle ne donne aucun cap vis-à-vis du modèle agricole que notre pays souhaite développer dans les années à venir. Ce vide est naturellement comblé par la Commission européenne qui s'apprête à doubler les importations de viande en provenance du Mercosur, au détriment de la consommation des populations sud-américaines et de l'avenir de milliers d'exploitations et d'emplois liés à l'élevage en Europe. Cette Commission européenne n'a qu'une obsession : chercher la meilleure solution pour imposer, dans la douceur, un budget agricole au rabais pour l'après 2013. Pour ce faire, elle met tout en œuvre pour entériner la suppression définitive des outils de gestion des marchés et des prix, c'est-à-dire livrer l'agriculture aux fluctuations des cours mondiaux. **Quant à l'avenir des paysans, il sera abandonné aux assurances privées et au bon vouloir de la grande distribution,** comme cela a été engagé par la loi de modernisation de l'économie.

Les omissions volontaires de la LMA que l'on pourrait rebaptiser la « loi de misère agricole », étaient si nombreuses que leur rappel ne peut être que partiel. Rien sur la réduction des importations de protéines végétales pour l'alimentation animale, rien sur les orientations agricoles pour les filières de qualité, rien sur la recherche et la diffusion des pratiques culturales adaptées aux exigences du XXI^e siècle, rien sur les retraites agricoles, rien sur la formation des agriculteurs, rien sur l'installation des jeunes qui éprouvent toujours plus de difficultés à s'installer. **Dans ces conditions, que fallait-il attendre du Gouvernement et de son ministre de l'agriculture en termes de réponse budgétaire ? Rien.** [...]

Les propositions des députés communistes, républicains et du parti de gauche sont toujours sur la table avec **ma proposition de loi sur le droit au revenu des agriculteurs.** C'est à la question de la répartition de la valeur ajoutée, comme à celle de la rémunération du travail que j'ai voulu répondre, pendant que, de son côté, le Gouvernement s'entête dans la sauvegarde du grisbi de la grande distribution. Devant une agriculture à bout de souffle, vous proposez un budget à bout de souffle. [...] L'asphyxie du monde paysan n'est donc pas étonnante quand on voit la détermination que vous mettez à lui plonger la tête au fond du seau. [...] Les députés du groupe GDR voteront contre ces propositions budgétaires.